



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Comité Central d'Action Sociale

Blois, le 16 juillet 2009

Monsieur Le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Affaire suivie par : André MANDARD
andre.mandard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 06 20 50 42 91 – **Fax :** 02 54 55 48 71

Monsieur Le Premier Ministre,

L'action sociale du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM), en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, s'est véritablement mise en place en 1985, avec la création du Comité Central d'Action Sociale (CCAS) et des Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS).

L'objectif était alors, d'améliorer les moyens d'animation et de coordination de l'action sociale, en donnant un plus grand rôle aux partenaires sociaux et notamment aux organisations syndicales.

Ces instances ont depuis bientôt 25 ans démontré la justesse des principes sur lesquels elles sont fondées et la force qui naît de l'action partenariale.

Les CLAS, acteurs de proximité incontournables auprès des agents actifs et retraités et de leurs familles, cimentent jour après jour, le lien social indispensable à une nation et concourent très fortement à la prise en charge des besoins des agents du ministère.

Installés dans les services implantés dans les départements, leurs capacités à mener des actions sont unanimement reconnues par les agents et l'administration du ministère.

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Je souhaite donc vivement que ces comités locaux soient pérennisés dans les futures Directions Départementales des Territoires (DDT) et étendus aux Directions Départementales Interministérielles (DDI), dans le cadre de la réorganisation territoriale de l'Etat (RATE)

En effet, les agents du MEEDDM subissent des bouleversements sans précédent dans l'histoire du ministère. La non continuité d'instances qui prennent en considération leurs besoins « du terrain » provoquerait un nouveau traumatisme destructeur du lien social, dans un contexte économique dégradé.

D'autre part, dès le 1er janvier 2010, des agents issus de ministères différents vont travailler ensemble.

Pour des raisons d'égalité, ces organismes uniques sont certainement à mettre au service de tous ces personnels.

Je souhaite également l'harmonisation vers le plus haut, des prestations et des budgets ministériels d'action sociale pour tous les agents de l'Etat.

Certain de votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma considération très respectueuse.

Le Président du Comité Central
d'Action Sociale du MEEDDM

André MANDARD

Copie : M. Jean-Louis BORLOO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement Durable et de la Mer

M. Eric WOERTH, Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat



Présent
pour
l'avenir

<http://www.cete-normandie-centre.developpement-durable.gouv.fr/>